



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 80654

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la question de l'insécurité des visiteurs asiatiques, qu'ils soient touristes, hommes d'affaires ou investisseurs potentiels, lors de leurs séjours en France. Plusieurs Français résidant en Asie rapportent les mésaventures subies par leurs amis ou collègues asiatiques lors de leurs séjours dans notre pays. Un exemple concret récent est celui d'un homme d'affaires dépouillé dès son arrivée à Paris à son hôtel lors d'une mission officielle et qui a passé des heures au commissariat pour faire sa déclaration au lieu de suivre son programme officiel. Une femme asiatique, qui était avec des amis français à Paris, s'est faite attaquer à l'entrée d'un grand magasin dans l'indifférence générale. Elle a perdu tout son argent, une somme non négligeable. L'ambassade de Chine a diffusé récemment un communiqué mettant en garde ses ressortissants et les invitant, en particulier, à ne pas se rendre à Paris par le RER suite aux nombreux vols survenus sur ce trajet. Cette insécurité nuit, tout d'abord, aux victimes mais aussi à l'image et à l'attractivité de notre pays. Lors du conseil des ministres du 29 avril 2015, deux communications relatives à la promotion du tourisme et à l'attractivité de la France ont été présentées. Elles indiquaient qu'en 2014, la France avait confirmé son rang de première destination touristique mondiale et avait accueilli 84,1 millions de touristes étrangers. La clientèle asiatique aurait augmenté de 16 %. L'étude conduite par Business France sur le nombre d'investissements étrangers réalisés en 2014 confirmerait, par ailleurs, que l'attractivité de la France se renforce. La France semble donc rester, pour l'instant, une destination extraordinairement populaire. Cependant, il ne faudrait pas que les attaques récurrentes subies par ces visiteurs lorsqu'ils arrivent en France, à Roissy, à Paris, dans les taxis, sur les Champs-Élysées, mais aussi en province, les fassent changer d'avis parce que des voyous les ont pris pour cibles. La France en pâtirait grandement. Il semble urgent de donner un coup d'arrêt à cette délinquance en renforçant le dispositif de protection des étrangers, en particulier asiatiques. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin d'enrayer cette spirale négative tant pour nos amis asiatiques que pour la France.

Texte de la réponse

Le 1er juin 2013, un plan d'action relatif à la sécurité des touristes asiatiques a été mis en place, engageant des policiers des différentes directions de la préfecture de police, et déployant des mesures spécifiques. Ce dispositif a été reconduit pour 2015 et 2016 et vise quatre axes principaux : Renforcement de la présence policière sur les sept sites touristiques les plus visités. Les unités spécialisées (brigade anti criminalité, compagnie de sécurisation et d'intervention et brigade spécialisée de terrain) procèdent à la sécurisation renforcée des sept zones touristiques : Butte-Montmartre, Champs-Élysées, Champ de Mars-Tour Eiffel, Trocadéro, Musée du Louvre -Notre-Dame - Châtelet - Palais Royal, Opéra- Grands Magasins et Bas quartier Latin-Saint Germain. Cette année encore, 26 000 policiers et agents de la Ville sont mobilisés à cette fin. Renforcement du partenariat avec les ambassades, les professionnels du tourisme, les responsables des grands sites touristiques, les hôteliers de Paris et de la petite couronne, ainsi que la RATP et la SNCF. Le service de la prévention et de la police administrative (SPPAD) dont le chef est le référent des touristes asiatiques pour la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) entretient des contacts permanents avec les représentants

de la sécurité des ambassades et réalise des audits de sûreté. Une surveillance spécifique des hôtels accueillant des ressortissants asiatiques est mise en place et des réunions sont régulièrement organisées au bénéfice des professionnels du tourisme (hôteliers, tours opérateurs, transporteurs, grands monuments, musées, office et comité régional du tourisme). Les contacts entre les circonscriptions de sécurité de proximité (CSP) locales et les hôteliers permettent d'adapter les surveillances en fonction des départs et des arrivées de groupes de touristes. Des fiches réflexes actualisées « Sécurité Hôtel » sont à la disposition des touristes. La sous-direction régionale de police des transports (SDRPT) complète ce dispositif par des sécurisations dans le réseau de transports en commun sur l'ensemble de l'Île-de-France, notamment dans les 21 stations de métro les plus fréquentées par les touristes. Amélioration de l'accueil des victimes étrangères dans les commissariats. La lettre-plainte disponible auprès des policiers en patrouille, dans les hôtels, les centres commerciaux, au musée du Louvre et depuis le 2 avril dernier sur le site de la tour Eiffel, est destinée aux victimes de vols simples et leur évite de se rendre dans un commissariat pour déposer plainte. Trois grandes enseignes « Le Carrroussel du Louvre », « H&M » et le « Printemps Haussmann » disposent également de la lettre plainte et prochainement les « Galeries Lafayette ». Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil des victimes asiatiques, une convention a été signée entre la Préfecture de Police et l'Institut National de Langues et de Civilisation Orientales (INALCO). Elle permet à 17 étudiants, pendant la période estivale, d'assurer, sur une plate-forme téléphonique dédiée, la traduction en langue chinoise, japonaise et coréenne en soutien des policiers de la DSPAP. Ils accompagnent également les patrouilles réalisées par les policiers locaux sur le secteur de l'avenue des Champs-Élysées afin de répondre, dans ces trois langues, aux demandes des touristes asiatiques. Amélioration de la communication des consignes de prévention. Le guide « Paris en toute sécurité », rédigé en huit langues dont le chinois, le japonais et le coréen, est diffusé auprès de l'ensemble des professionnels du tourisme. Ce document est également consultable sur le site Internet de la Préfecture de Police en versions anglaise et chinoise. En outre, 7 000 flyers spécifiques mettant en garde contre l'escroquerie du « jeu de bonneteau » traduits dans ces trois langues, ont été distribués. Un plan de sécurisation pour les bijoutiers, en complément du plan tourisme, a été mis en œuvre pour la période du 31 octobre 2014 au 14 février 2015. Ce dispositif est reconduit en 2016. Enfin, la DSPAP mène un partenariat avec les compagnies aériennes dans un objectif de sensibilisation et de développement de la prévention. Malgré tous les efforts déployés pour assurer la sécurité des touristes asiatiques, le nombre de victimes a légèrement augmenté de 3 % depuis le début de l'année par rapport à 2014 (6 444 en 2015 contre 6 253 en 2014). Cette hausse est à mettre en regard avec la forte augmentation du nombre de touristes chinois en 2015 par rapport à 2014 (+ 55 % en avril ; + 52 % en mai ; + 68 % en juin et + 51 % en juillet) (Sources : Observatoire Économique du Tourisme Parisien). En outre, les efforts de sensibilisation de ce public par une meilleure information de la population asiatique ont pu conduire les victimes à déposer plainte plus facilement. La préfecture de police est bien consciente des enjeux que représente la sécurité aux abords des sites touristiques et continuera à mobiliser les moyens nécessaires à la sécurité de tous.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80654

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4016

Réponse publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6397